

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 mars 2024

Délibération n°DE_2024_03_006

Nombre de délégués : 24 Quorum : 13 Votants : 17 dont 1 suppléant	AGEDI Dépôt Préfecture de la Meuse
	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 055-200088961-20240313-DE_2024_03_006-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 06 mars 2024, s'est réuni en Salle des fêtes de Belleville-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

8.4 - Elaboration du Schéma Directeur Cyclable du Pays de Verdun

Vu l'engagement des EPCI membres, AOM pour la plupart, sur la question du cyclable,

Vu la démarche points-nœuds engagée dans le cadre du projet Interreg Slowtourisme,

Considérant l'engagement du territoire dans les études et recherche de solutions contribuant à lutter contre l'autosolisme et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant la mobilisation de moyens humains sur la question du vélo et de la mobilité à l'échelle du Pays de Verdun, en partenariat notamment avec les autres PETR Meusiens,

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Dans son ensemble, le projet de territoire met en avant la nécessité de changer de paradigme pour entrer dans une nouvelle ère plus sobre et plus durable. L'ensemble des acteurs et des habitants doit adapter ses comportements et transformer ses habitudes pour répondre à ces nouveaux enjeux.

Pour cela, le Pays de Verdun souhaite s'appuyer sur son atout principal que représente son espace pour offrir un cadre de vie amène.

Il déploie actuellement sa stratégie de développement de la mobilité durable sur l'ensemble du territoire avec un premier volet en cours de finalisation autour de la réduction de l'autosolisme. Cela se fait évidemment avec la prise en compte des territoires voisins et s'est concrétisé par un partenariat formel avec les autres PETR meusiens disposant notamment d'une ingénierie spécifique partagée.

Dans cette optique, le territoire souhaite aujourd'hui élargir la réflexion à la pratique du vélo sous toutes ses formes, tant au quotidien que d'un point de vue touristique avec une démarche collective autour du maillage du territoire en points-nœuds.

La réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du Pays de Verdun permet d'offrir de nouvelles perspectives d'aménagement innovant tout en s'appuyant au maximum sur les infrastructures existantes, les services, le patrimoine mais également, en articulation avec l'ensemble des initiatives déjà engagées, les souhaits des élus et habitants.

Véritable outil de programmation et de planification, le schéma directeur cyclable permet aux territoires de s'inscrire dans des visions stratégiques à court, moyen et long terme et il est par ailleurs déterminant pour obtenir des aides financières sur des investissements à réaliser.

À la suite de différents échanges, les représentants des EPCI ont émis le souhait de s'engager dans la rédaction de ce schéma directeur cyclable sur l'ensemble du territoire, afin de conserver cette vision collective d'ensemble de la politique de développement des mobilités actives à l'échelle du Pays de Verdun mais aussi transfrontalière et départementale. De ce fait, il vous est proposé d'élaborer pour le compte des EPCI membres un schéma directeur cyclable sur l'ensemble du territoire.

Ce schéma directeur cyclable pourra s'inscrire dans le cadre d'une politique cyclable globale et permettra aux EPCI d'améliorer la pratique du vélo au quotidien en programmant des investissements dans un plan pluriannuel.

Les objectifs inhérents à la réalisation d'un schéma directeur cyclable sont les suivants :

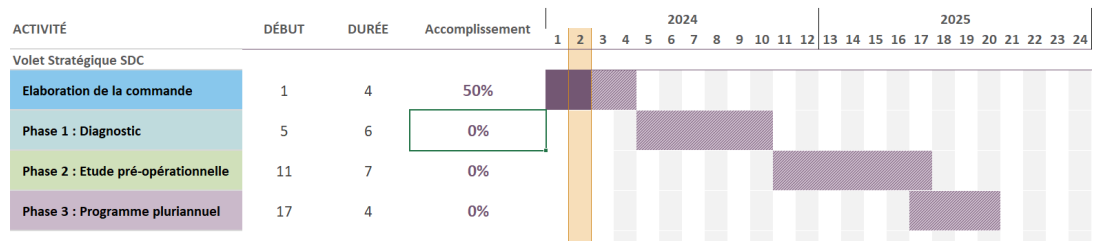
- Construire une stratégie de planification du réseau cyclable, en hiérarchisant les différents axes proposés ;
- Encourager le développement d'aménagements cyclables fonctionnels et sécurisés, en garantissant la continuité du réseau au sein du Pays de Verdun et avec les territoires voisins ;
- Développer un usage fonctionnel (déplacements quotidiens) du vélo auprès des actifs ;
- Conforter le vélo de loisir et sportif sur le territoire (cyclotourisme, VTT...) ;
- Assurer la mise à disposition d'espaces de services et stationnement pour les vélos, notamment à proximité des équipements majeurs, commerces, services, etc...

Le schéma directeur cyclable se déclinera en trois grandes phases :

1. Le diagnostic du territoire
2. La stratégie pré-opérationnelle de construction
3. La réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI)

En parallèle de ces différentes phases, des actions d'animation, de concertation, de restitution et de communication seront menées tout au long de l'étude.

Planning prévisionnel



Selon ce planning prévisionnel, l'élaboration du document se déroulera sur 18 mois.

Le volet opérationnel concernant le déploiement du réseau de points-nœuds pourra être engagé en parallèle dès la fin de la deuxième phase des travaux. Ce projet, travaillé collectivement, restera *in fine* à la charge de chacun des partenaires, valorisable dans le dossier Interreg.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes		
Schéma Directeur Cyclable	90 000 €	Région Grand Est	45 500 €	50 %
		Leader	25 000 €	28 %
		Autofinancement	19 500 €	22 %
TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €	100 %

Pour mettre en œuvre ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer l'élaboration du schéma directeur cyclable à l'échelle du Pays de Verdun,
- valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

CONFIRME l'élaboration du schéma directeur cyclable à l'échelle du Pays de Verdun,

VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet."

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

